

EPHEC- Institut d'Enseignement supérieur de Type Court et de Promotion sociale
Avenue Konrad Adenauer, 3
1200 Bruxelles
Tél : 02/775 97 01
Année académique : 2021-2022

Demande de valorisation des acquis de l'enseignement **Bachelier en Assurances et gestion du risque**

Ce document est à remettre complété et accompagné des annexes demandées pour le **30/09/2021 au plus tard.**

Annexes à joindre obligatoirement à votre demande :

- Un relevé de notes original ou une attestation originale certifiant la ou les cote(s) obtenue(s) et spécifiant le volume horaire de la matière suivie (nombre d'ECTS ou d'heures de cours)
- Un plan détaillé de la matière de chaque cours pour lequel vous demandez une valorisation (table de matières ou fiche de cours reprenant le contenu du cours)
- Une photocopie de votre CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur) ou équivalence
- Une photocopie des éventuels diplômes déjà obtenus
- Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité

Vous pouvez remettre ces documents :

- Soit en scannant votre dossier à l'adresse : s.renard@ephec.be
- Soit en déposant votre dossier sous enveloppe fermée à l'attention de Mme Sandrine Renard au bureau 131 (1^{er} étage)
- Soit par courrier à l'adresse suivante :
Ephec Promotion sociale
A l'attention de Mme Sandrine Renard
Avenue Konrad Adenauer, 3
1200 Bruxelles

La valorisation des acquis de l'enseignement sera effectuée par le(s) Conseil(s) des Etudes en collaboration avec Mme S. Renard, Coordinatrice VAE.

La décision du(des) Conseil(s) des Etudes vous sera communiquée après traitement du dossier complet et paiement des frais liés à la procédure de valorisation.

Les frais de dossier pour la procédure de valorisation des acquis de l'enseignement s'élèvent à :

- 25 € si vous bénéficiez d'allocations de chômage ou de CPAS ;
- 55,90 € dans les autres cas.

Un mail vous sera envoyé après réception du dossier avec les informations concernant le paiement.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour tout entretien individuel, vous pouvez contacter Mme Sandrine Renard par téléphone au **02/775 97 01** ou par e-mail s.renard@ephec.be

1. Coordonnées personnelles

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Numéro national :

Sexe : M F

Adresse :

GSM :

Mail :

Avez-vous obtenu votre CESS : oui – non ? Si oui CESS : général- technique-
professionnel ?

Année d'obtention du CESS :

Avez-vous obtenu une équivalence de votre CESS : oui- non ? Si oui en quelle année ?

Autres diplômes obtenus + années d'obtention :

2. Situation actuelle

Vous exercez actuellement une activité professionnelle : oui - non

Fonction exercée :

Régime de travail : Temps plein Temps partiel

Vous êtes actuellement sans emploi : oui – non

Vous bénéficiez d'allocations de chômage : oui – non

Vous bénéficiez d'allocations de CPAS : oui - non

Vous suivez actuellement une formation : oui -non

Si oui, laquelle ?

Dans quel cadre ?

Disponibilités horaires pour l'inscription (spécifiez les jours et les heures) :

3. **Parcours scolaire et motivations**

Expliquez votre parcours de formation en quelques lignes et vos motivations à intégrer ce bachelier à l'Éphec promotion sociale.

4. Détermination des unités d'enseignement pour lesquelles vous demandez une valorisation

Le programme de la section se trouve sur le site www.ephec.be -Promotion sociale

Unités d'enseignement (à cocher si valorisation demandée)	Résultat obtenu sur 20	Nombre d'ECTS	Année académique	Etablissement d'enseignement	Intitulé du cours correspondant	Accepté (réservé à l'Ephec)
<input type="radio"/> Droit civil – 3 ECTS						
<input type="radio"/> Organisation des entreprises et éléments de management – 4 ECTS						
<input type="radio"/> Droit de la responsabilité civile – 3 ECTS						
<input type="radio"/> Législation des assurances – 6 ECTS						
<input type="radio"/> Assurance accidents du travail – 2 ECTS						
<input type="radio"/> Mathématiques financières et statistiques – 5 ECTS						
<input type="radio"/> Assurances des personnes autres que la vie – 3 ECTS						
<input type="radio"/> Techniques de communication professionnelle – 6 ECTS						
<input type="radio"/> Procédures civile et pénale – 1 ECTS						
<input type="radio"/> Assurance responsabilité civile – 5 ECTS						

Unités d'enseignement (à cocher si valorisation demandée)	Résultat obtenu sur 20	Nombre d'ECTS	Année académique	Etablissement d'enseignement	Intitulé du cours correspondant	Accepté (réservé à l'Ephec)
<input type="radio"/> Assurances véhicules automoteurs – 8 ECTS						
<input type="radio"/> Assurance vie – 10 ECTS						
<input type="radio"/> Mathématiques appliquées à l'assurance vie – 3 ECTS						
<input type="radio"/> Assurance incendie – 7 ECTS						
<input type="radio"/> Droit social – 4 ECTS						
<input type="radio"/> Gestion des risques : principes de base – 3 ECTS						
<input type="radio"/> Gestion des risques financiers – 3 ECTS						
<input type="radio"/> Initiation au système d'information comptable – 4 ECTS						
<input type="radio"/> Compliance – 2 ECTS						
<input type="radio"/> Assurances transport – 3 ECTS						
<input type="radio"/> Informatique : tableur – 4 ECTS						

Unités d'enseignement (à cocher si valorisation demandée)	Résultat obtenu sur 20	Nombre d'ECTS	Année académique	Etablissement d'enseignement	Intitulé du cours correspondant	Accepté (réservé à l'Ephec)
<input type="radio"/> Banque et finance – 5 ECTS						
<input type="radio"/> Communication appliquée au secteur de l'assurance – 3 ECTS						
<input type="radio"/> IPP et fiscalité de l'assurance – 4 ECTS						
<input type="radio"/> Assurances techniques – 2 ECTS						
<input type="radio"/> Bases de réassurance – 2 ECTS						
<input type="radio"/> Stage						

Pour les langues vous devrez vous inscrire à un test de niveau qui a lieu dans le courant du mois de septembre. Pour toute information sur ce test vous pouvez contacter Monsieur Chris Derideau c.derideau@ephec.be

Nombre de documents joints à la demande :

Date de remise de la demande :

Signature de l'étudiant :

**Références légales :*

- *Circulaire du 30/05/2018 portant sur les modalités de valorisation des acquis pour l'admission, la dispense ou la sanction dans une ou des unités d'enseignement de promotion sociale*
- *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29/11/2017 fixant les modalités de valorisation des acquis pour l'admission, la dispense ou la sanction dans une ou des unités d'enseignement de promotion sociale*
- *Décret du 07/11/2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.*